

## Communiqué de presse

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 19 JUIN 2015**

**Paris, le 24 juin 2015** – StreamWIDE (FR0010528059 – ALSTW – Eligible PEA PME), le spécialiste des solutions de téléphonie et de communication à valeur ajoutée de nouvelle génération, annonce avoir tenu son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire le 19 juin 2015. StreamWIDE publie ce jour le compte rendu de cette assemblée, ainsi que le nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social de la Société à la date du 19 juin 2015.

**I. Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire**

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été approuvés et toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration ont été adoptées.

*Résolutions à titre ordinaire*

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 : **adoptée à 100%**
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 : **adoptée à 100%**
3. Affectation du résultat de l'exercice écoulé : **adoptée à 100%**
4. Quitus aux administrateurs : **adoptée à 100%**
5. Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce : **adoptée à 100%**
6. Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts : **adoptée à 100%**
7. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour procéder au rachat d'actions de la Société : **adoptée à 100%**

*Résolutions à titre extraordinaire*

8. Mise en harmonie de l'article 20 des statuts de la Société relatif aux conventions entre la Société et l'un de ses administrateurs, son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués ou avec certains de ses actionnaires avec les dispositions de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 : **adoptée à 98,7%**
9. Mise en harmonie de l'article 22 des statuts de la Société relatif aux règles communes à toutes les assemblées générales avec le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 qui a modifié l'article R.225-85 du Code de commerce relatif à la date d'établissement de la liste des actionnaires habilités à participer à une Assemblée Générale des actionnaires : **adoptée à 100%**
10. Mise en harmonie de l'article 23 des statuts de la Société relatif à la convocation et au lieu de réunion des assemblées générales avec les dispositions de l'article R.225-69 du Code de commerce : **adoptée à 100%**
11. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société ou donnant droit à un titre de créance, à l'exception des actions de préférence : **adoptée à 100%**
12. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre visée à l'Article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ou donnant droit à un titre de créance, à l'exception des actions de préférence : **adoptée à 92,7%**

# Communiqué de presse

13. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à l'augmentation de capital réservée à une catégorie de personnes : **adoptée à 92,7%**
14. Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15% de l'émission initiale : **adoptée à 94,1%**
15. Fixation du plafond global des autorisations d'émissions d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances : **adoptée à 100%**
16. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital par incorporation de primes d'émission, réserves, bénéfices ou autres : **adoptée à 100%**
17. Autorisation d'annulation de tout ou partie des actions achetées par la Société : **adoptée à 100%**
18. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission et l'attribution de bons de souscription d'actions (les "BSA 1") avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires : **adoptée à 98,7%**
19. Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission et l'attribution de bons de souscription d'actions (les "BSA 2") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes : **adoptée à 92,7%**
20. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA 2 au profit de catégorie de personnes : **adoptée à 92,8%**
21. Fixation du plafond global des autorisations d'émissions de BSA 1 et BSA 2 : **adoptée à 98,7%**
22. Emission de 322.500 bons de souscription d'actions (les "BSA 3") au profit de personnes dénommées : **adoptée à 87%**
23. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA 3 au profit de personnes dénommées : **adoptée à 94,1%**
24. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L.3332-1 et suivants du Code de commerce : **rejetée à 91,8%**
25. Suppression du droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise : **rejetée à 91,8%**
26. Pouvoirs en vue des formalités : **adoptée à 100%**

## II. Informations relatives au nombre total d'actions et de droits de vote

Conformément à l'article L.233-8 du Code de commerce et à l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société StreamWIDE informe ses actionnaires du nombre total d'actions et de droits de vote composant son capital social à la date du 19 juin 2015 :

	<b>31 décembre 2014</b>	<b>19 juin 2015</b>
Nombre total d'actions composant le capital social	3 029 757	3 029 757
Nombre réel de droits de vote (1)	5 181 814	5 181 814
Nombre théorique de droits de vote (2)	5 195 180	5 195 180

(1) N'intégrant pas le nombre d'actions privées de droit de vote

(2) Intégrant le nombre d'actions privées de droit de vote (auto contrôle)

# Communiqué de presse

*Prochain communiqué financier : Chiffre d’Affaires Semestriel 2015, le lundi 27 juillet 2015*

## A propos de StreamWIDE (Alternext Paris : ALSTW)

Acteur majeur sur le marché des services téléphoniques à valeur ajoutée, StreamWIDE se positionne comme le fournisseur de l’innovation des opérateurs fixes et mobiles partout dans le monde.

Des serveurs d’application aux applications web et mobiles, StreamWIDE fournit des solutions de nouvelle génération on-premise ou cloud-based, bout-en-bout, carrier-grade dans les domaines de la messagerie vocale, du mobile messaging, des services de téléphonie pour réseaux sociaux et de numéros virtuels, des services de centre d’appels, des services de conférence et de taxation d’appels.

Opérant depuis la France, les USA, la Chine, la Roumanie, la Tunisie, l’Autriche, l’Argentine, l’Indonésie et l’Afrique du Sud, StreamWIDE est coté sur Alternext Paris (Euronext) – FR0010528059 – ALSTW. Labellisé « entreprise innovante » par Bpifrance, StreamWIDE est éligible aux FCPI et aux PEA-PME.

Pour plus d’informations, <http://www.streamwide.com>, <http://www.teamontherun.com> ou visitez nos pages [LinkedIn](#) ou [Twitter](#).



Labellisé « entreprise innovante » par Bpifrance, StreamWIDE est éligible aux FCPI et aux PEA-PME



## Contacts

### StreamWIDE

Pascal Bégin / Olivier Truelle  
Président Directeur général / DAF  
Tél.: +33 (0)1 70 08 51 00  
[investisseur@streamwide.com](mailto:investisseur@streamwide.com)

### NewCap

Agence de communication financière  
Louis-Victor Delouvrier / Emmanuel Huynh  
Tél. : +33 (0)1 44 71 98 53  
[streamwide@newcap.fr](mailto:streamwide@newcap.fr)